
A D R E S S E

*DU Commerce de Marseille à l'assemblée
nationale.*

LA chambre du commerce de Marseille avoit rempli une de ses plus importantes obligations, en vous faisant connoître, dès le 4 mars dernier, combien il étoit instant que l'assemblée nationale rassurât les colonies, sur les craintes que leur inspiroit les manœuvres qu'une société connue sous le nom des *Amis des noirs*, ne cessoit de mettre en usage pour faire annuler les précédens décrets qui les concernoient, sans réfléchir qu'une philanthropie mal entendue, rendrait ceux qu'elle

croioit favoriser les premières victimes de ces changemens.

L'assemblée nationale avoit décrété le 8 mars dernier, qu'elle n'avoit jamais entendu. Comprendre les colonies dans la constitution qu'elle a décrétée pour la France, et les assujettir a des loix qui pouvoient être incompatibles avec *leurs convenances locales et particulières.*

Dans le considérant du décret du 12 octobre elle avoit annoncé la ferme volonté d'établir comme article constitutionnel, qu'aucune loi sur l'état des personnes (sans distinction quelconque), ne seroit décrétée que sur la demande expresse et formelle des assemblées coloniales.

Les colonies se reposoient sur la foi de ces décrets; mais celui du 15 mai a jetté le commerce de Marseille dans la plus profonde tristesse; nous prévîmes dès-lors qu'il paroîtroit impraticable dans les colonies où nous craignons qu'il ne pût être exécuté qu'au milieu des horreurs de la guerre civile.

Les nouvelles que nous recevons ne confirment que trop ce funeste présage; le désespoir qui s'est emparé des Colons, ne nous laisse presque plus d'espérance; nous croyons nos entreprises suspendues, nos créances perdues et nos fortunes anéanties.

Et que l'on ne dise pas que le commerce n'est jamais excité que par son intérêt; mais plutôt que l'on considère que l'intérêt du commerce n'est que l'intérêt de la nation entière; que lui seul anime l'agriculture, soutient les manufactures, entretient la navigation, grandes res-

sources ; du pauvre ; que dans l'état actuel de l'Europe , il faut soutenir , favoriser , étendre le commerce ou se résoudre à devenir bientôt les tributaires des autres états.

Le commerce , le commerce seul , en soutenant , en augmentant les défenseurs de la patrie , peut maintenir cette heureuse liberté , dont on devient idolâtre , quand on a le bonheur de la connoître : et à quoi se réduiroit donc le commerce des Français , s'ils perdoient , s'ils affoiblissoient même leurs rapports avec nos premières colonies.

Ce n'est point un préjugé que la philanthropie puisse combattre , que la séparation des blancs et des hommes de couleur ; c'est l'impérieuse loi de la nécessité qui l'a fait naître , et doit la maintenir ; si l'on considère que les colonies sont peuplées de 600 mille affricains et de 60 mille blancs qui sont , par cette immense disproportion , forcés de les tenir dans une dépendance qui puisse assurer leurs propriétés et leur existence.

On est obligé de convenir que ce n'est qu'en accoutumant l'homme de couleur au plus grand respect pour les blancs , et en imprimant sur ceux-ci un caractère de supériorité ineffaçable que l'on peut assurer la subordination absolument nécessaire à la tranquillité et à la soumission aux loix.

Vous l'aviez senti , Messieurs , et vous aviez solennellement flatté ces colons que vos loix auroient égard pour eux aux convenances locales et particulières.

Si les législateurs les plus sages ont adapté leurs loix aux divers climats, sans doute vous ne voudriez pas gouverner les colonies par les principes fermes que vous pouvez adopter dans vos loix pour la France. Cette première portion de l'empire n'est pas organisée de même. Il faut ne pas perdre de vue les *convenances locales et particulières*.

Notre devoir, notre attachement et nos liaisons avec nos frères des colonies, l'intérêt pressant de toute la nation nous imposent, Messieurs, la loi de mettre sous vos yeux l'excès des maux qui nous menacent.

Ce n'est plus une question de savoir si nous pouvons nous passer des colonies; ce seroit mettre notre existence en problème: eh bien, Messieurs, si votre sagesse ne vient au secours de la France, la perte des colonies est consommée, si les nègres voyent les hommes de couleurs devenir les égaux des blancs, ils se pénétreront du sentiment de leur propre force, dès-lors l'indiscipline, le trouble, la discorde, toutes les passions allumées porteront la désolation dans toutes nos colonies; une poignée de français sera en proie à la barbarie de leurs esclaves; excités à plonger leurs mains dans le sang de leurs maîtres, ils ne connoîtront plus ni crainte ni subordination.

Les riches productions des colonies périront sur la terre, nos fortunes seront détruites, nos espérances renversées, nos places de commerce désertes, et la France entière ne sera plus couverte que de ruines.

Mais au milieu de ces perplexités, un appui nous reste, c'est votre sagesse; elle a tant fait pour l'empire, elle

l'a soustrait aux rigueurs du despotisme, elle le sauvera des dangers dont nous vous offrons avec douleur le tableau.

Elle sera sensible aux alarmes des citoyens zélés et fidèles qui implorent les pères de la patrie; elle écoutera avec bonté les cris des Colons qui sans doute veulent obéir, mais qui ne sauroient supporter ou leur ruine ou leur avilissement. C'est ainsi que vous mériterez la reconnaissance de la génération présente et les bénédictions de nos neveux.

Marseille, ce 2 Septembre 1791.

Les citoyens commerçans de Marseille. Signés, Seimandy Grimaud; Charles Salles; Albouis; Dolier; Rambaud; Antoine Martin; Carraire; Solier; Isnard; Antoine Patot; Hugues, l'aîné; Vanguardier, père et fils; Pierre Bayn; Léon Audibert; Ricord aîné; Sigaud; Fournés, frères; Crisp; J. J. Ferrier; Boucannier, père et fils; Salomon; Rolland, frères, etc.; Aubert, frères; Napollon; J. Joseph Cordier; Honnorati; J. B. Achard; Nisolas Masse; d'Amicis; Enselme, F. Reybaud; Guillot; P. Deuhaux; Delahieux; Folset et Homborlet; Sapet, frères; Grantonne et compagnie; Baurlier; Pierre et Louis Blanc; Tournier, aîné; Bertrand; Malespine et compagnie; Journe; J. B. Daniel; Crudere; Joseph Gautier; F. Calaman; Morery; Louis Percié; Louis Angleyx; Maurin; Paraire; Joseph Poussel; Joseph Figuiere; J. B. Teissere.

Nicolas ; Louis P. Laydet ; Revest ; Hy et Joseph Gilly ; Mourier ; Fournier ; J. Joseph Olivier ; Daubigny ; Demalins ; C. Courmery ; Benjamin Salles ; Picard ; Montel ; J. Joseph M. Essellon ; Boulouvard ; J. C. Carle ; Blancpin ; P. Arnaud ; Urbain , Garnier ; J. Reynier ; Payan et Jouvenet ; Rouvier et Vautray ; Lazare Peirier ; Pinatel ; Joseph Angleyx , Bonnegrace Chassaigne , jeune ; J. Guion , fils ; Joseph Pin ; Louis Raulin ; Parailhoux ; Ventre et Sabe ; Staffon ; Guilhermy ; Bellot , fils ; Fargés et compagnie ; Chape ; Merlet ; d'Antoine ; Monier ; Boissière et Savardin ; Arnovon ; J. Em. Langier ; d'Estienne ; Bourguignon ; Jean Olivier et Langier ; Brilland , F. Royier ; Esclapon ; d'André , etc. Fougue et Alciator , Charmartin , F. Benoît , Chapres , Martin , Ricard et compagnie ; Grenet , fils ; Maurel , Dentre , Clapier , Chaulier et fils ; Auger , F. Monier , Payan , père et fils , Roux , Devaulx , Venzre et Pascal , Benoît , Laury , A. Garcier , fils , J. Carle , fils aîné ; J. Guerer , P. Niol , les cousins Pascal , M. Jaubert , Ausière , Tardieu , Chabroulier , Chevilli , fils ; Demaret , cadet ; Fournillier , Auditunt , Gouchon , F. Leckée , Jean Tabaret , P. Secane , P. Maurel , G. et J. Lugues , Garcin , Parrat , Turbet , père et fils ; Dalmas , Sairicer , Arnaud , Draumel , frères ; Alexandre Garcin , Perenguier ; Reynaud , pour Chasel ; etc. Reynaud , Dillans , Venbersen et compagnie ; Chartier ; etc. Reguis , fils , aîné et Correa , Ferrandy , Crosemagnan , Arnaud , N. Daliet , Carles , Nicolas , J. Barry , Beaussier et Ventre , Galici , Depéché , Chauvet et compagnie , Lenlier , Louis Pinatel , H. Arnayon , F. Guichard , Re-

béc, Turbet, Nodet; etc. Etienne Deiglun et compa-
Guillot, Blachie, Dunin, Gay, Azemar; etc. Ail-
laud, Pignan; etc. J. Mathieu Eyffer, Gombert, Kas-
chu, Vener et Sarret, fils, Dageville et David,
Caux, Dalmas, Raphel, Richerme, François Comp^e
Gilles, Rance, Guillaume le Jean, Levit, Manchard
et compagnie, Boddo, Blanc, père et fils, F. Caus-
semille, père et fils, Jacques Licatier, Gueirand, Ni-
colas, Reynaud, Mouton Dechaux; etc. Revert, Bois-
soniers, Floret et compagnie; Baudin et Rougon, J.
Segond, J. F. Mouton, Charles et Louis Salles, Char-
les Fabriny, Salles, F. Ravert, père Vincens, Bel-
lon et fils, P. Artaud, Blanc, P. Lajard, Ca-
basson, Garnier, Bonnet, frères; F. Bacon, fils;
Lieutard, Dillée et Larruguy, Repouly et compagnie;
Varsy, fils; J. Camoin fils; Guiton, Paul Maisse,
Gayot, Monier, frères et compagnie; Borel, Charlet,
et compagnie; Paret, père et fils; Girard du Demaine,
fils et Patre, Garret, Beaussiers, J. F. Chaix, Etienne
et compagnie; F. Mille, etc; A. Autrun, André Blan-
card, Xavier et Martin, N. Prouchon, B. Auger, Si-
mon, Rostan, Bouillon, Haller; etc. F. l'Antelme,
Bourelion, Paul Maisse; etc. H. Achard et Antenor,
Risotcour, Chabercls et Anelme, et compagnie; Na-
sel, Rebout, Louis Ferrier, Honoré Bremond, Rou-
baud, frères; A. Anthoine, Benne, J. B. Degaye,
G. Guyon, Roux, père et fils, Barthélemy, Caiseel,
Abeille et com., F. Dumas, Miraillet, Sioussse, Rosso-
lin, Meissonier, Vendiere, Tesloies, cadet; Astre-
vigne, N. Ferrandi, Martin Salari, et compagnie;
A. Pellard, Bonin, G. Cezan; Gouin, Scerane;

Louis Benet et André Martin, P. Langier, Touache, Gautier, Cassinet; frères, Vallete, P. Squerrat, Reynaud, neveu, l'aîné; Bernard, Barriere, Romain, Yousse; Lavabre, J. B. Manuel, Cayal, fils, Garcin, père; J. J. Camoin, P. Dolque, J. Jourdan, Bertrand, David, Baujan, Escarra, J. Jacques Ferand, P. Joseph Royse, Candiers, Bonhomme, Pallard, Lullin, Charton, etc. V. Connelu, fils, aîné; Allard, père et fils; Philibert Fabre, P. Bourvillon, Christophe Sallot et compagnie, D. François, l'Toyard, J. et Georges Audibert, Tarteison et fils, commis; J. B. Merroien, Joseph Aubert, Lambert, Reynoir et compagnie; Tessau et Guerrin, frères, Carsfine et compagnie; Esieu, Romagnac frères, et Lafont, Crudere, fils; Casimir la Salle, Donnadiou, etc. Perron, Asslaver et compagnie; Olive et Royer, P. Rolland, H. B. Dupont, Estaics, Favre Dragons, etc. B. L. Clément, frères, Delon, J. F. Rostan, Rolland, l'aîné et ses fils, Rabaud; etc. P. Siar et compagnie; Chapellon et Trouchaud,

